

Cimetière de Saint Maurice

Concessions Murgeon renouvelées en 2014

N° 1176 : Tombe de Pierre et Fernande Murgeon – renouvelée jusqu'en 2046

N° 0713 : Tombe de René et Ida Murgeon – renouvelée jusqu'en 2042

N° 0662C : Tombe de Alice Murgeon – renouvelée jusqu'en 2043



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

<u>Carré</u>	<u>N° de concession</u>
4	1176
Titre n° : 8873	

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN dans le cimetière communal

Madame TURRIER Françoise
17 avenue Marguerite

77580 GUERARD

Le Maire de la commune de Saint Maurice,

Vu la demande présentée par Madame TURRIER Françoise, demeurant 17 avenue Marguerite 77580 GUERARD, et tendant à obtenir une concession de terrain dans un cimetière communal pour y fonder la sépulture de la famille MURGEON.

ARRETE :

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur pour y fonder la sépulture indiquée, une concession d'une durée de 30 ans à compter du 30/11/2016 au 30/11/2046.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre d'Acte de Renouvellement 30 ans.

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme de 412,22 €, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Saint Maurice, le 4 juillet 2014

Pour le Maire
Sénateur du Val-de-Marne
Christian CAMBON
L'Adjoint délégué





Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

<u>Carré</u>	<u>N° de concession</u>
2	0713
Titre n° : 8882	

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN dans le cimetière communal

Madame TURRIER Françoise
17 avenue Marguerite

77580 GUÉRARD

Le Maire de la commune de Saint Maurice,

Vu la demande présentée par Madame TURRIER Françoise, demeurant 17 avenue Marguerite 77580 GUÉRARD, et tendant à obtenir une concession de terrain dans un cimetière communal pour y fonder la sépulture de la famille MURGEON-FOUQUENELLE.

ARRETE :

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur pour y fonder la sépulture indiquée, une concession d'une durée de 30 ans à compter du 05/04/2012 au 05/04/2042.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre d'Acte de Renouvellement 30 ans.

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme de 400,53 €, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Saint Maurice, le 3 novembre 2014

Pour le Maire
Sénateur du Val-de-Marne
Christian CAMBON
L'Adjoint délégué



Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 39

www.ville-saint-maurice.com



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN

dans le cimetière communal

<u>Carré</u>	<u>N° de concession</u>
1	0662C
Titre n° : 8883	

Madame Françoise TURRIER
17 avenue Marguerite
77580 GUÉRARD

Le Maire de la commune de Saint Maurice,

Vu la demande présentée par Madame TURRIER Françoise, demeurant 17 avenue Marguerite 77580 GUÉRARD, et tendant à obtenir une concession de terrain dans un cimetière communal pour y fonder la sépulture de la famille MURGEON-RABAULT.

ARRETE :

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur pour y fonder la sépulture indiquée, une concession d'une durée de 30 ans à compter du 30/03/2013 au 30/03/2043.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre d'Acte de Renouvellement 30 ans Pleine terre.

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme de 408,34 €, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Saint Maurice, le 3 novembre 2014

Pour le Maire
Sénateur du Val-de-Marne
Christian CAMBON
L'Adjoint délégué

